

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

AXIL 2000

Type(s) de produit

TP08: Produits de protection du bois

Numéro d'autorisation: BE2015-0017

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: BE-0008559-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	AXIL 2000
---------------------------------	-----------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Berkem SAS
	Adresse	643 Route Gageac, 20, Rue Jean Duvert 24680 Gardonne France
Numéro de l'autorisation	BE2015-0017	
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>	BE-0008559-0000	
Date de l'autorisation	28/07/2015	
Date d'expiration de l'autorisation	31/12/2026	

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	ADKALIS
Adresse du fabricant	Marais Ouest F-24680 Gardonne France
Emplacement des sites de fabrication	ADKALIS site 1 Marais Ouest F-24680 Gardonne France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	LANXESS Deutschland GmbH site 1 Syngenta Crop Protection AG. CH-1870 Monthey Suisse

Substance active	Tébuconazole
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	LANXESS Deutschland GmbH site 1 Syngenta Crop Protection AG. CH-1870 Monthey Suisse

Substance active	Tébuconazole
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	LANXESS Deutschland GmbH site 1 Bayer CropScience Corp. Hawthorn Road, P.O. Box 4913 MO 64120-001 Kansas City États-Unis d'Amérique

Substance active	Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	LANXESS Deutschland GmbH site 1 Syngenta Crop Protection AG. CH-1870 Monthey Suisse

Substance active	Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	LANXESS Deutschland GmbH site 1 Bayer CropScience Corp. Hawthorn Road, P.O. Box 4913 MO 64120-001 Kansas City États-Unis d'Amérique

Substance active	Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	LANXESS Deutschland GmbH site 1 Shanghai Hui Long Chemicals Co Ltd. Dengta Jiazhu Rd. 201815 District Shanghai Chine

Substance active	Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	TROY CHEMICAL COMPANY BV
Adresse du fabricant	Uiverlaan 12e 3140 AC Maasluis Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	TROY CHEMICAL COMPANY BV site 1 One Avenue L Newark 07105 New Jersey États-Unis d'Amérique

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,75 % (p/p)
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,75 % (p/p)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,75 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation

ME Micro-émulsion

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H360D: Peut nuire au fœtus.</p>
Conseils de prudence	<p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P280: Porter des vêtements de protection.</p> <p>P261: Éviter de respirer les brouillards.</p> <p>P261: Éviter de respirer les vapeurs.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P333+P313: If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/attention.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans la conformité avec la réglementation régionale/nationale en vigueur..</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans la conformité avec la réglementation régionale/nationale en vigueur..</p> <p>P201: Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P308+P313: IF exposed or concerned: Get medical advice/attention.</p> <p>P321: Traitement spécifique (voir information sur cette étiquette).</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1.
Traitement preventif du bois de construction

Type de produit	TP08: Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Produit de protection du bois destiné à traiter de manière préventive le bois de construction (menuiserie : châssis de fenêtre, bardages...) (UC3) contre les moisissures brunes. Pour un usage extérieur, le bois traité doit être recouvert d'une couche de protection. Axil 2000 est compatible avec tous les types de finition.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Basidiomycete: Coniophora puteana Nom commun: brown rot fungi Stade de développement: hyphes et sporanges Nom scientifique: Basidiomycete: Gloeophyllum trabeum Nom commun: brown rot fungi Stade de développement: hyphes et sporanges Nom scientifique: Basidiomycete: Poria placenta Nom commun: brown rot fungi Stade de développement: hyphes et sporanges
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Bois résineux uniquement.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: pulvérisation automatisé et flow-coating Description détaillée: Le traitement s'effectue par application de surface : pulvérisation automatisé et flow-coating. L'effet du traitement est immédiat et est optimal dès l'étape de fixation. Bien homogénéiser le produit avant application.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 120 g/m ² (15L/m ³) du produit prêt à l'emploi 10 Nombre et fréquence des applications: 1 application
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	IBC (intermediate bulk container), Plastique: HDPE , 1000 L

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Le traitement s'effectue par application de surface (pulvérisation automatisé, flow-coating et trempage court). Le produit prêt à l'emploi se prépare en le brassant doucement dans l'eau. Axil 2000 est miscible dans l'eau, quelle que soit la proportion, et est facile à homogénéiser. La concentration de la préparation prête à l'emploi peut être contrôlée au moyen d'un réfractomètre.

Précautions d'usage :

Le bois gelé ne peut pas être traité.

Traitement interdit sur le bois qui est en contact avec des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact avec des aliments, des aliments pour animaux ou du bétail.

Un test préliminaire doit être réalisé pour le traitement de bois exotique ou riche en tanin.

Autres coupes et entailles doivent être traitées.

Pour un usage extérieur, le bois traité de classe 3 doit être revêtu d'une couche de protection.

Nettoyage :

Après usage, rincer le matériel à l'eau.

Temps de séchage – fixation :

Fixation : 4 h après égouttage, sous abri, dans un environnement étanche.

Le bois traité doit être égoutté au-dessus d'un bac de trempage qui récolte le liquide. Le bois traité est considéré comme égoutté dès que le liquide ne coule plus.

Temps de séchage : de 24 à 48 h, en atmosphère ventilée, dans des conditions normales.

Après traitement, le bois doit être systématiquement entreposé à l'abri du mauvais temps pour au moins 24 heures et ne peut pas être exposé aux mauvaises conditions météorologiques jusqu'à ce qu'il ait atteint le taux d'humidité nécessaire pour être utilisé.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Lire les informations contenues dans la fiche de données de sécurité.

Utiliser les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Voir aussi les conseils de prudence dans le cadre de la classification et l'étiquetage du produit.

Manipulation :

Le produit ne doit être utilisé que dans des processus de trempage entièrement automatisés, où toutes les étapes du processus de traitement et de séchage sont mécanisées et qu'aucune manipulation manuelle n'a lieu, y compris lorsque les articles traités sont transportés du réservoir de trempage vers le drainage / séchage et le stockage (si non déjà sécher la surface avant de passer au stockage). Le cas échéant, les articles en bois à traiter doivent être complètement fixés (par exemple par des courroies de tension ou des dispositifs de serrage) avant le traitement et pendant le processus de trempage. Les articles en bois traités ne doivent pas être manipulés manuellement jusqu'à ce que les surfaces traitées soient séchées. En cas de manipulation du bois traité, il faut porter un équipement de protection individuelle (EPI) approprié (gants, combinaison imperméable).

À tout moment, respecter les normes d'hygiène adéquates.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter d'inhaler vapeurs et brouillards.

Ne rien manger, ne rien boire et ne pas fumer en travaillant.

Un équipement de protection individuelle (EPI) approprié est nécessaire (gants, combinaison imperméable). Le type d'EPI à utiliser est précisé ci-après.

Il y a lieu de souligner que tout contact avec la peau doit être évité en raison du potentiel allergénique du produit sur la peau.

Équipement de protection individuelle :

Peau et corps : Le personnel doit porter des combinaisons imperméables (au moins de type 6, EN 13034) qui assurent un niveau de protection élevé contre de fortes contaminations en étant résistants à la pénétration du produit biocide à travers la matière qui compose la combinaison, et doit porter des chaussures ou bottes très résistantes. Changez de vêtement de travail tous les jours.

Mains : Pour une manipulation prolongée ou répétée, utiliser le type de gants suivant : Recommandé : latex, néoprène, nitrile. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de peau exposées mais ne doivent pas être appliquées après exposition. L'utilisateur doit s'assurer que le type de gants choisi au final pour

manipuler le produit est le plus approprié et tient compte des conditions particulières d'utilisation telles que décrites dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Conservation :

Conserver le récipient original dûment fermé dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et de l'humidité, dans des conditions de température normales (à l'abri du gel).

Veiller à une ventilation adéquate du lieu de stockage.

Éviter tout contact avec des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux.

Environnement :

Les résidus du produit, les eaux de lavage, l'emballage et tous autres déchets liés au traitement doivent être considérés comme des déchets dangereux et doivent être éliminés conformément aux réglementations nationales ou régionales.

Durant toute la période de stockage, il est nécessaire de veiller à ce qu'aucun composant du produit n'entre en contact avec le sol ou l'eau.

Ne pas jeter les résidus dans les canalisations ni les cours d'eau.

Aucun risque lié à une application et un entreposage industriels n'a été pris en considération et on suppose que des MGR telles que l'endiguement et le recyclage/la collecte de déchets ne donneront lieu qu'à des rejets mineurs dans l'environnement.

À titre de précaution, les procédures d'application et le stockage de bois fraîchement traité dans des sites industriels et menuiseries doivent s'effectuer dans une zone délimitée :

- située sur une surface dure imperméable,
- avec système d'endiguement pour prévenir le ruissellement et
- avec système de récupération en cas de fuite

Une couche de protection est nécessaire après traitement par le produit Axil 2000.

Les étiquettes et/ou fiches de données de sécurité du produit indiqueront que le bois fraîchement traité doit être entreposé, après traitement, à l'abri ou sur une surface dure imperméable pour prévenir les pertes directes dans le sol ou dans l'eau et que toute perte doit être récupérée pour être réutilisée ou éliminée.

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Traitement spécifique en cas d'accident, premiers secours

Premiers soins généraux :

Transporter la victime à l'air frais. La protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de suspicion d'empoisonnement, appeler immédiatement un médecin. Dire au médecin qu'aucun antidote n'est connu et qu'un traitement symptomatique est nécessaire. En cas de perte de conscience, ne JAMAIS rien administrer par voie buccale.

Mesures de sécurité et d'hygiène générales :

Respecter les précautions généralement prises pour les agents chimiques.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation (vapeurs/brouillards) durant l'application, transporter la personne à l'air frais, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Contacter le centre Antipoisons ou un médecin si la personne se sent mal.

Les poussières résultant d'une action mécanique (ponçage, sciage, etc.) peuvent provoquer des irritations par inhalation et contact avec les yeux. Si une quantité importante est inhalée, transporter la personne à l'air frais, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Pratiquer la respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire et appeler un médecin. Ne rien administrer par voie buccale.

En cas d'exposition des yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau (tiède si possible) pendant 15 minutes en tenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte.

Renvoyer le patient vers un ophtalmologue, en particulier en cas de rougeurs, douleurs ou troubles de la vue.

En cas d'exposition dermique :

En cas d'éclaboussures ou de contact avec la peau, enlevez immédiatement les vêtements et chaussures souillés, et rincer ou laver à l'eau et au savon toutes les parties du corps touchées, y compris les cheveux. Détruire ou laver entièrement tous les vêtements et chaussures souillés avant réutilisation.

En cas d'exposition buccale :

En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau et demander immédiatement un avis médical.

Note au médecin :

Aucun antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

Précautions d'urgence pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler dans les canalisations ni dans l'environnement. Prévenir la contamination des eaux et du sol.

Contenir et récupérer les déversements ou fuites à l'aide de matériaux absorbants non combustibles tels que sable, terre, vermiculite ou terre de diatomée, dans des conteneurs en vue de leur élimination. Empêcher toute pénétration dans les canalisations ou cours d'eau. Placer des conteneurs pour l'élimination des déchets récupérés selon les réglementations en vigueur.

Si le produit contamine des nappes/cours d'eau, rivières ou canalisations, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Vider complètement le(s) conteneur(s). Les résidus du produit, les eaux de lavage, l'emballage et tous autres déchets liés au traitement doivent être considérés comme des déchets dangereux.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets ; ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Éliminer les emballages/conteneurs vides dans un incinérateur agréé pour produits chimiques par les autorités compétentes. Mettre les emballages/conteneurs endommagés tels quels dans des emballages/conteneurs plus grands. Pour les grands emballages/conteneurs vides, envisager le recyclage.

Codes de déchets (Décision 2001/573/CE ; Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) : 030205 autres produits de protection du bois contenant des substances dangereuses.

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de vie du produit dans des conditions de stockage normales : 2 ans

Conserver le récipient original dûment fermé dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et de l'humidité, dans des conditions de température normales (à l'abri du gel).

Veiller à une ventilation adéquate du lieu de stockage.

Éviter tout contact avec des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux.

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2.

Traitement préventif temporaire des sciages frais

Type de produit	TP08: Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	AXIL 2000 est destiné au traitement préventif temporaire des sciages frais contre les champignons de bleuissement de bois frais et les moisissures. Pour un usage extérieur, le bois traité doit être recouvert d'une couche de protection. Axil 2000 est compatible avec tous les types de finition.

	Dans les conditions suivantes: produit biocide dilué à 5% p/p, appliqué par trempage sur du bois fraîchement scié, le produit est autorisé dans le traitement du bois qui sera utilisé dans des matériaux destinés à entrer en contact indirect avec des denrées alimentaires et / ou des aliments pour animaux.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Aspergillus versicolor</i> Nom commun: mould fungi Stade de développement: Hyphes et sporanges Nom scientifique: <i>Ceratocystis</i> spp. Nom commun: sapstain fungi Stade de développement: Hyphes et sporanges
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Bois résineux uniquement.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage court Description détaillée: Trempage court est un traitement de surface où le bois à traiter est immergé dans un bassin de trempage contenant le produit prêt à l'emploi pendant une courte période (20s). Uniquement pour le bois fraîchement coupé.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 5 g/m ² 5 Nombre et fréquence des applications: 1 application de 20 secondes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	IBC (intermediate bulk container), Plastique: HDPE , 1000 L

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Le traitement s'effectue par application de surface (pulvérisation automatisé, flow-coating et trempage court). Le produit prêt à l'emploi se prépare en le brassant doucement dans l'eau. Axil 2000 est miscible dans l'eau, quelle que soit la proportion, et est facile à homogénéiser. La concentration de la préparation prête à l'emploi peut être contrôlée au moyen d'un réfractomètre.

Précautions d'usage :

Le bois gelé ne peut pas être traité.

Un test préliminaire doit être réalisé pour le traitement de bois exotique ou riche en tanin.

Autres coupes et entailles doivent être traitées.

Pour un usage extérieur, le bois traité de classe 3 doit être revêtu d'une couche de protection.

Le bois traité ne peut pas être en contact avec le bétail: le produit ne doit pas être utilisé pour traiter le bois des étables, des cages et des clôtures en contact avec le bétail.

Nettoyage :

Après usage, rincer le matériel à l'eau.

Temps de séchage – fixation :

Fixation : 4 h après égouttage, sous abri, dans un environnement étanche.

Le bois traité doit être égoutté au-dessus d'un bac de trempage qui récolte le liquide. Le bois traité est considéré comme égoutté dès que le liquide ne coule plus.

Temps de séchage : de 24 à 48 h, en atmosphère ventilée, dans des conditions normales.

Après traitement, le bois doit être systématiquement entreposé à l'abri du mauvais temps pour au moins 24 heures et ne peut pas être exposé aux mauvaises conditions météorologiques jusqu'à ce qu'il ait atteint le taux d'humidité nécessaire pour être utilisé.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Lire les informations contenues dans la fiche de données de sécurité.

Utiliser les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Voir aussi les conseils de prudence dans le cadre de la classification et l'étiquetage du produit.

Manipulation :

Le produit ne doit être utilisé que dans des processus de trempage entièrement automatisés, où toutes les étapes du processus de traitement et de séchage sont mécanisées et qu'aucune manipulation manuelle n'a lieu, y compris lorsque les articles traités sont transportés du réservoir de trempage vers le drainage / séchage et le stockage (si non déjà Sécher la surface avant de passer au stockage). Le cas échéant, les articles en bois à traiter doivent être complètement fixés (par exemple par des courroies de tension ou des dispositifs de serrage) avant le traitement et pendant le processus de trempage. Les articles en bois traités ne doivent pas être manipulés manuellement jusqu'à ce que les surfaces traitées soient séchées. En cas de manipulation du bois traité, il faut porter un équipement de protection individuelle (EPI) approprié (gants, combinaison imperméable).

À tout moment, respecter les normes d'hygiène adéquates.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter d'inhaler vapeurs et brouillards.

Ne rien manger, ne rien boire et ne pas fumer en travaillant.

Un équipement de protection individuelle (EPI) approprié est nécessaire (gants, combinaison imperméable). Le type d'EPI à utiliser est précisé ci-après.

Il y a lieu de souligner que tout contact avec la peau doit être évité en raison du potentiel allergénique du produit sur la peau.

Équipement de protection individuelle :

Peau et corps : Le personnel doit porter des combinaisons imperméables (au moins de type 6, EN 13034) qui assurent un niveau de protection élevé contre de fortes contaminations en étant résistants à la pénétration du produit biocide à travers la matière qui compose la combinaison, et doit porter des chaussures ou bottes très résistantes. Changez de vêtement de travail tous les jours.

Mains : Pour une manipulation prolongée ou répétée, utiliser le type de gants suivant : Recommandé : latex, néoprène, nitrile. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de peau exposées mais ne doivent pas être appliquées après exposition. L'utilisateur doit s'assurer que le type de gants choisi au final pour manipuler le produit est le plus approprié et tient compte des conditions particulières d'utilisation telles que décrites dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Conservation :

Conserver le récipient original dûment fermé dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et de l'humidité, dans des conditions de température normales (à l'abri du gel).

Veiller à une ventilation adéquate du lieu de stockage.

Éviter tout contact avec des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux.

Exposition alimentaire:

Une couche intermédiaire de papier protecteur ou de carton (approuvée pour un contact alimentaire direct) doit toujours être placée entre le bois traité et la nourriture (emballée ou non). Le bois traité ne peut pas être en contact avec le bétail. Ainsi, le produit ne doit pas être utilisé pour traiter le bois des étables, des cages et des clôtures en contact avec le bétail.

Environnement :

Les résidus du produit, les eaux de lavage, l'emballage et tous autres déchets liés au traitement doivent être considérés comme des déchets dangereux et doivent être éliminés conformément aux réglementations nationales ou régionales.

Durant toute la période de stockage, il est nécessaire de veiller à ce qu'aucun composant du produit n'entre en contact avec le sol ou l'eau.

Ne pas jeter les résidus dans les canalisations ni les cours d'eau.

Aucun risque lié à une application et un entreposage industriels n'a été pris en considération et on suppose que des MGR telles que l'endiguement et le recyclage/la collecte de déchets ne donneront lieu qu'à des rejets mineurs dans l'environnement.

À titre de précaution, les procédures d'application et le stockage de bois fraîchement traité dans des sites industriels et menuiseries doivent s'effectuer dans une zone délimitée :

- située sur une surface dure imperméable,
- avec système d'endiguement pour prévenir le ruissellement et
- avec système de récupération en cas de fuite

Une couche de protection est nécessaire après traitement par le produit Axil 2000.

Les étiquettes et/ou fiches de données de sécurité du produit indiqueront que le bois fraîchement traité doit être entreposé, après traitement, à l'abri ou sur une surface dure imperméable pour prévenir les pertes directes dans le sol ou dans l'eau et que toute perte doit être récupérée pour être réutilisée ou éliminée.

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Traitement spécifique en cas d'accident, premiers secours

Premiers soins généraux :

Transporter la victime à l'air frais. La protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de suspicion d'empoisonnement, appeler immédiatement un médecin. Dire au médecin qu'aucun antidote n'est connu et qu'un traitement symptomatique est nécessaire. En cas de perte de conscience, ne JAMAIS rien administrer par voie buccale.

Mesures de sécurité et d'hygiène générales :

Respecter les précautions généralement prises pour les agents chimiques.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation (vapeurs/brouillards) durant l'application, transporter la personne à l'air frais, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Contacter le centre Antipoisons ou un médecin si la personne se sent mal.

Les poussières résultant d'une action mécanique (ponçage, sciage, etc.) peuvent provoquer des irritations par inhalation et contact avec les yeux. Si une quantité importante est inhalée, transporter la personne à l'air frais, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Pratiquer la respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire et appeler un médecin. Ne rien administrer par voie buccale.

En cas d'exposition des yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau (tiède si possible) pendant 15 minutes en tenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte.

Renvoyer le patient vers un ophtalmologue, en particulier en cas de rougeurs, douleurs ou troubles de la vue.

En cas d'exposition dermique :

En cas d'éclaboussures ou de contact avec la peau, enlevez immédiatement les vêtements et chaussures souillés, et rincer ou laver à l'eau et au savon toutes les parties du corps touchées, y compris les cheveux. Détruire ou laver entièrement tous les vêtements et chaussures souillés avant réutilisation.

En cas d'exposition buccale :

En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau et demander immédiatement un avis médical.

Note au médecin :

Aucun antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

Précautions d'urgence pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler dans les canalisations ni dans l'environnement. Prévenir la contamination des eaux et du sol.

Contenir et récupérer les déversements ou fuites à l'aide de matériaux absorbants non combustibles tels que sable, terre, vermiculite ou terre de diatomée, dans des conteneurs en vue de leur élimination. Empêcher toute pénétration dans les canalisations ou cours d'eau. Placer des conteneurs pour l'élimination des déchets récupérés selon les réglementations en vigueur.

Si le produit contamine des nappes/cours d'eau, rivières ou canalisations, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Vider complètement le(s) conteneur(s). Les résidus du produit, les eaux de lavage, l'emballage et tous autres déchets liés au traitement doivent être considérés comme des déchets dangereux.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets ; ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Éliminer les emballages/conteneurs vides dans un incinérateur agréé pour produits chimiques par les autorités compétentes. Mettre les emballages/conteneurs endommagés tels quels dans des emballages/conteneurs plus grands. Pour les grands emballages/conteneurs vides, envisager le recyclage.

Codes de déchets (Décision 2001/573/CE ; Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) : 030205 autres produits de protection du bois contenant des substances dangereuses.

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de vie du produit dans des conditions de stockage normales : 2 ans

Conserver le récipient original dûment fermé dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et de l'humidité, dans des conditions de température normales (à l'abri du gel).

Veiller à une ventilation adéquate du lieu de stockage.

Éviter tout contact avec des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux.

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

Voir consignes d'utilisation spécifiques

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir mesures de gestion des risques spécifiques

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans les conditions normales de stockage

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Au cas où il s'avère que le produit n'est pas efficace, veuillez contacter le détenteur de l'autorisation.